



VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL  
14 décembre 2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné que la séance du conseil du mardi 14 décembre 2021 sera tenue à 19h30 au centre communautaire situé au 99 rue de la Mairie en présence du public. Conformément aux différents décrets et arrêtés ministériels entourant l'état d'urgence sanitaire de la COVID-19, les conditions suivantes devront être respectées par toute personne désirant assister à la séance :

- Respect de la distanciation sociale d'un mètre ;
- Port du masque obligatoire pour se rendre dans la salle de la séance, pour circuler dans le bâtiment ainsi que lorsque la distanciation sociale requise ne peut être respecté ;
- Lavage des mains obligatoire à l'arrivée au centre communautaire ;

*Veillez noter que le passeport vaccinal n'est pas requis pour assister à la séance du conseil dans la mesure où le nombre de personne présente ne dépasse pas 250.*

Afin de nous assurer de respecter les mesures sanitaires, nous vous demandons de **vous inscrire** en communiquant avec la Ville aux coordonnées ci-dessous (section *Procédure temporaire relative à la période de question*) afin de réserver votre place ; celles-ci seront donc attribuées selon l'ordre d'inscription jusqu'à concurrence du nombre maximum. Veuillez noter qu'un enregistrement de la séance sera également disponible au plus tard le 15 décembre 2021 sur notre site Internet.

Enfin, nous invitons les citoyens qui ne sont pas en mesure de se déplacer pour assister à la séance à nous faire parvenir leurs questions selon la procédure ci-après décrite. Veuillez noter que les citoyens qui assisteront à la séance peuvent également adresser leurs questions selon cette même procédure ou directement pendant la période de question lors de l'assemblée ;

PROCÉDURE TEMPORAIRE RELATIVE À LA PÉRIODE DE QUESTIONS

- Le projet d'ordre du jour sera disponible le vendredi précédent la séance sur le site Internet de la Ville ;
- Les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions à l'adresse suivante au plus tard le lundi 13 décembre 2021 à midi: [information@vsmsll.ca](mailto:information@vsmsll.ca);
- Pour les citoyens n'étant pas en mesure de nous faire parvenir leurs questions par courriel, nous vous invitons à laisser vos questions, selon le délai susmentionné, sur la boîte vocale du 450-472-7310 **poste 214** afin que celles-ci soient redirigées vers les membres du conseil municipal ;
- Pour que vos questions puissent être prises en considération, vous devez nous indiquer votre nom complet ainsi que votre adresse de résidence ;
- En vertu du Règlement 681 concernant les séances du conseil, la période de question est d'une durée d'une (1) heure. Le règlement complet peut être consulté sur notre site internet : <http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/reglement/seance-du-conseil/>

Le présent avis est donné conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021.

Me Marie-Josée Russo  
Greffière